



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
COMMUNE DE SAINT-ANTONIN-NOBLE-VAL**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2018, une enquête publique est ouverte sur la commune de Saint-Antonin-Noble-Val sur la demande de permis de construire au lieu-dit « Cloups Bergas », relative au projet susvisé porté par la société SOLARGEN sise 2, rue du Président Carnot 69002 LYON cedex 2 .

Le parc agri-solaire, d'une puissance totale d'environ 1,924 Mwc, sera composé d'environ 6424 panneaux photovoltaïques, sur une surface globale clôturée de 2,9 ha .

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Marie-Yvonnick LEGAL, entreprise HYDROWATT – 4, impasse du Petit Châtelier – 44300 NANTES – tél : 02 40 48 20 97

A l'issue de la procédure, un arrêté d'autorisation ou de refus du permis de construire sera pris par le préfet.

L'enquête publique, d'une durée de 34 jours, aura lieu du **10 octobre au 12 novembre 2018 inclus**.

Le dossier d'enquête, comprenant notamment les demandes de permis de construire avec l'exposé du projet et les plans s'y rapportant, l'étude d'impact telle que prévue pour ce type d'activité, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'observations, est consultable et restera déposé :

- à la **mairie de Saint-Antonin-Noble-Val**, où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- sur le site Internet de la préfecture : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE> Le public pourra y formuler ses observations en utilisant le bouton « réagir à cet article »
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/937>
- un poste informatique pour consultation du dossier sera également mis à disposition du public à la préfecture, hall d'accueil.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val ou bien par voie électronique aux adresses suivantes : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr et enquete-publique-937@registre-dematerialise.fr

M. Jean-Guy GENDRAS, retraité militaire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du Tribunal Administratif de Toulouse. Il recevra les observations du public à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val selon le calendrier suivant : **le mercredi 10 octobre 2018, de 9h30 à 12h ; le mardi 23 octobre 2018, de 9h30 à 12h et le lundi 12 novembre 2018, de 14h à 16h**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture (bureau des élections et de l'environnement) ou à la mairie de Saint-Antonin-Noble-Val ainsi que sur le site Internet de la préfecture .